

CAMPAGNE PRESIDENTIELLE 2015 : LE SECTEUR MINIER AU CŒUR DES PROGRAMMES POLITIQUES



La campagne pour la présidentielle au Burkina Faso s'est ouverte le 8 novembre dernier suivie de celle des législatives le 15 novembre. Les quatorze candidats à la présidentielle sillonnent les quatre coins du pays à la rencontre de l'électorat. Dans cette course à la conquête des voies, tous les sujets ou presque sont abordés. Parmi les questions les plus évoquées, figure en bonne place le secteur des mines. Nous vous proposons un résumé de la vision de certains candidats pour le secteur minier du Burkina Faso.

Victorien Barnabé Wendkouni TOUGOUMA, Candidat du Mouvement Africain des Peuples (MAP), compte s'il est élu au soir du 29 novembre 2015, auditer tous les contrats miniers pour dénoncer les contrats léonins et sanctionner les fraudes, poursuivre le pôle de croissance minier du Sahel en favorisant les investisseurs nationaux et africains, consacrer 25% des recettes minières aux investissements pour les générations futures, encadrer strictement l'orpaillage pour éviter les drames humains et mettre en place une politique de professionnalisation et de conversion des orpailleurs.

Adama KANAZOE de L'Alliance des Jeunes pour l'indépendance et le République (AJIR) constate que « malgré le boom minier qu'a connu notre pays au cours de ces dernières années, on a du mal à ressentir les effets de l'exploitation minière sur les conditions de vie de nos populations et sur les autres branches ou secteurs d'activités de l'économie nationale. Or, le secteur minier devrait et pouvait être un puissant levier de notre développement si les ressources qu'il générerait étaient réinjectées dans des investissements productifs et créateurs de richesses (agriculture, élevage, pêche, industries agroalimentaires, art et culture, sport et loisirs, etc.). Ce qui n'est visiblement pas le cas en ce moment. »

Il envisage de :

- ✓ Passer de l'exploitation artisanale de nos ressources minières aux groupements d'exploitation semi-mécanisée ;
- ✓ Renforcer notre capacité technique en termes d'exploitation de l'or ;
- ✓ Intensifier la prospection minière en vue de découvrir d'autres métaux de base.

Selon lui, ces mesures permettront de créer 50 000 emplois directs et indirects.

Roch Marc Christian KABORE, Candidat du Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP) se propose « dans le but de consolider les efforts positifs en cours » de prendre les mesures suivantes :

- la valorisation du potentiel géologique du Burkina Faso par la mise en évidence de tous les gisements miniers dont dispose le pays, à travers :
 - ✓ la production d'informations géologiques et minières utiles à la recherche ;
 - ✓ l'équipement des experts nationaux de moyens matériels capables d'effectuer des levées aéro-géophysiques sur le territoire national ;
 - ✓ la création d'une banque nationale de données géologiques et minières ;
 - ✓ l'incitation et la diversification des investisseurs nationaux et étrangers dans le secteur minier.

- l'incitation de l'exploitation à petite échelle en vue d'attirer les petits investisseurs nationaux à travers :
 - ✓ la prospection et l'évaluation des zones propices à l'activité de la petite mine ;
 - ✓ la mise en place d'une unité des essais pilotes d'exploitation à petite échelle ;
 - ✓ l'identification des zones appropriées à l'orpaillage ;
 - ✓ la délivrance des autorisations d'exploitation aux orpailleurs en vue du suivi de leurs activités ;
 - ✓ la restriction de l'orpaillage traditionnel aux seuls nationaux.

- l'organisation du cadastre minier sera assurée par la mise en place d'un système autonome capable d'intégrer toutes les données garantissant une gestion transparente et efficiente. C'est pourquoi l'amélioration des textes réglementaires et des lois existants se fera à travers :
 - ✓ la révision du Code minier pour le conformer aux nouveaux enjeux du secteur ;
 - ✓ la révision des procédures d'attribution des permis en vue de prendre en compte les nouveaux enjeux du secteur ;
 - ✓ l'amélioration des textes de politique et de gestion du secteur minier garantissant la transparence et la bonne gouvernance ;
 - ✓ la vulgarisation des textes législatifs et réglementaires auprès de tous les acteurs, y compris les autorités locales et les populations résidentes ;
 - ✓ l'intégration de l'information sur le destinataire des importations des produits destinés aux miniers dans le système informatique en vigueur utilisé par les services de douanes lors de l'octroi des avantages douaniers ;
 - ✓ la mise en place d'une plateforme informatique commune à toutes les régies de recettes ;
 - ✓ la dotation de la perception spécialisée auprès des Mines d'un système de gestion et de suivi informatisé des recettes minières.

- la gestion des impacts environnementaux des mines et des sites d'orpaillage par :
 - ✓ le suivi des impacts sur les qualités pédologiques des terres agricoles des produits chimiques ;
 - ✓ le suivi des changements hydrologiques et hydrogéologiques des retenues d'eau causés par l'utilisation des produits chimiques ;
 - ✓ le contrôle strict de l'utilisation des produits chimiques ayant des impacts sur la flore et la faune ;

- ✓ le suivi des procédés d'extraction physique et chimique des minerais afin de réduire les effets des effluents sur les retenus d'eau ;
- ✓ le suivi des activités de réhabilitation des mines ;
- ✓ l'élaboration d'instruments légaux permettant aux communes d'assurer le suivi des impacts environnementaux ;
- ✓ suivi effectif des versements au fonds de réhabilitation pour l'environnement ;
- ✓ l'exigence de la participation citoyenne aux études d'évaluation des impacts environnementaux ;
- ✓ l'application stricte des textes réglementaires sur le partage des ressources en eau entre les populations résidentes et les compagnies minières ;
- ✓ l'interdiction stricte de l'orpaillage sur les aires protégées.

- la gestion de l'impact sanitaire et du cadre de vie par :

- ✓ le contrôle régulier de l'état de santé des populations résidentes en vue de prévenir des cas de contamination aux produits chimiques ;
- ✓ la réglementation de la prostitution sur les sites miniers et les sites d'orpaillages ;
- ✓ la construction de services de santé de base sur les sites miniers et les sites d'orpaillages ;
- ✓ l'exigence du port de matériels modernes de protection par les ouvriers des mines et les orpailleurs ;
- ✓ la sensibilisation des ouvriers et des orpailleurs sur les bonnes pratiques en matière de santé sur les sites d'exploitation.

- le contrôle citoyen des impacts à travers :

- ✓ l'amélioration de l'efficacité de la Responsabilité Sociale des compagnies;
- ✓ la production de rapports scientifiques et citoyens annuels ;
- ✓ la mise en place d'un cadre local de mise en débat public des impacts associant l'ensemble des partie-prenantes ;
- ✓ la mise en place des mécanismes qui permettent de faire remonter les enjeux locaux au niveau national afin d'alimenter permanemment le débat national et faciliter l'élaboration de mesures adéquates ;
- ✓ la mise en place d'un mécanisme de dialogue entre recherche, Organisations de la société civile, les communes, les sociétés minières et État ;
- ✓ l'implication des Organisations de la société civile et des communes au suivi des dédommagements et des mesures d'atténuation des impacts ;
- ✓ L'état veillera à ce que les sociétés minières actives dans une localité contribuent au développement local à travers des investissements à caractère économique et social ;
- ✓ Mise en place d'un Fonds minier pour les générations futures.

Pour Me BENEWENDE S. SANKARA, le candidat de Union pour Renaissance-Parti Sankariste (UNIR/PS) « l'enjeu pour l'Etat burkinabè réside dans la définition d'une politique minière qui prenne en compte d'une part, les intérêts des investisseurs et les risques qu'ils encourent et d'autre part, les intérêts du pays et des régions qui abritent les mines. »

Le parti veillera à ce que les ressources minières profitent au peuple en luttant contre la fraude sous toutes ses formes dans le domaine minier et le travail des enfants, l'exploitation anarchique et le trafic de l'or. Il œuvrera pour une meilleure

utilisation des revenus provenant du secteur minier et la protection de l'environnement.

JEAN-BAPTISTE NATAMA, candidat indépendant compte travailler à « diversifier les secteurs de notre économie, en ayant davantage la maîtrise de l'exploitation de nos ressources minières ... »

Zéphirin DIABRE, Candidat de l'Union pour le Progrès et le Changement (UPC), compte améliorer les revenus du secteur minier à travers l'assainissement de la gestion dans ce secteur.

Il va :

- ✓ Mettre en ligne l'ensemble du cadastre minier avec la cartographie des titres miniers ;
- ✓ Créer d'une Commission minérale qui aura pour rôle d'évaluer les modèles économiques des projets, ainsi que les études environnementales et sociales et d'intégrer aux projets tous les facteurs qui en optimisent les retombées positives (formation, emplois au tissu économique local, prise en compte des avantages comparatifs des régions) ;

- ✓ Renforcer le rôle des administrateurs représentants l'Etat dans les Conseils d'Administration des sociétés minières ;
- ✓ Réglementer le transport, l'achat et la vente des ressources minières ;
- ✓ Attirer davantage les investisseurs en augmentant leur confiance dans le pays, avec une gestion plus intelligente du cadastre minier ;
- ✓ Développer une industrie de transformation de l'or et encourager la transformation locale de la production minière ;
- ✓ Créer un Fondation Nationale par les sociétés minières et l'Etat pour financer des projets de développement hors des sites miniers ;
- ✓ Mettre en place un Fonds des Générations Futures alimenté à hauteur de 5% des revenus totaux versés à l'Etat par le secteur minier.

Pour ce qui est des populations riveraines, Zéphirin DIABRE, veut mettre en place un mécanisme d'alerte afin d'identifier les problèmes avec les communautés et les régler ; continuer à encourager les entreprises minières à investir au profit des populations riveraines dans les domaines de l'éducation et de la santé ».

Concernant l'exploitation artisanale, le candidat va :

- ✓ inciter les orpailleurs à évoluer vers la petite mine industrielle ;
- ✓ encadrer juridiquement l'orpaillage ;
- ✓ installer des brigades pour mettre un terme aux pratiques dégradantes que sont la prostitution, le travail des enfants, la consommation de drogue et de substances illicites ou le trafic d'êtres humains.
- ✓ sensibiliser les artisans sur les risques et dangers associés à l'utilisation et à la manipulation sans protection des produits dangereux.

Le candidat va exiger des sociétés minières qu'elles:

- ✓ offrent des stages aux diplômés nationaux ;
- ✓ emploient les nationaux en priorité à qualifications et expériences égales ;

- ✓ l'établissent un programme de formation annuelle pour l'ensemble de leur personnel ;
- ✓ établissent un plan progressif de transfert de savoir-faire, d'expertise et d'internalisation de l'emploi.
- ✓ sollicitent en priorité les PME et PMI locales pour les prestations diverses.

Françoise TOE, Candidate du Mouvement de Libération Nationale (MLN), mettra « à contribution les richesses de notre sous-sol pour réduire le déficit de la balance commerciale ».